



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'INDRE-ET-LOIRE**

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Du 1^{er} janvier au 31 mars 2024

SOMMAIRE

Service administration générale

SOMMAIRE

| N° | DESIGNATION | Pages |
|--|---|-------|
| BUREAU DU 18 JANVIER 2024 | | |
| 1 | Approbation de l'avant-projet du CIS de Sainte Catherine de Fierbois | 6 |
| 2 | Convention avec le centre de gestion 37 : compétences assumées dans le cadre du socle commun | 6 |
| 3 | Règlement factures suite accident SPV, non prises en charge par l'assureur | 6 |
| 4 | Indemnités / auto assurance du SDIS 37 en matière de responsabilité civile | 6 |
| 5 | Prise en charge des frais de santé sergent | 6 |
| 6 | Mise à disposition exceptionnelle d'un logement du parc du SDIS 37 | 6 |
| 7 | Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37 | 6 |
| 8 | Avenant de restitution de biens suite fermeture du CIS de SEPMEs | 6 |
| 9 | Conventions CNPE | 7 |
| BUREAU DU 15 FEVRIER 2024 | | |
| 10 | Avenant convention Cofiroute avec le SDIS 37 | 7 |
| 11 | Adhésion de principe au service intérim du centre de gestion 37 (CDG 37) | 7 |
| 12 | Autorisation d'ester en justice au nom du SDIS 37 | 7 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 FEVRIER 2024 | | |
| 13 | Révision de l'organigramme | 7 |
| 14 | Renouvellement d'un représentant des communes au conseil d'administration du SDIS 37 – élection partielle – pondération des suffrages | 7 |
| 15 | Renouvellement d'un représentant des communes au conseil d'administration du SDIS 37 – élection partielle – désignation des membres de la commission de recensement des votes instaurée par l'article R 1424-13 du CGCT | 7 |
| 16 | Rapport introductif au débat des orientations budgétaires | 8 |
| 17 | Adoption du règlement budgétaire et financier | 8 |
| 18 | Paiement des dépenses avant l'adoption du budget | 8 |
| BUREAU DU 28 MARS 2024 | | |
| 19 | Vente n°1 de 2024 – véhicules | 9 |
| 20 | Convention de partenariat entre le réseau de transport (RTE) et le SDIS 37 | 9 |
| 21 | Convention pour prestations dites de proximité entre la commune d'Azay le Rideau et le SDIS 37 | 9 |
| 22 | Convention pour prestations dites de proximité entre la commune de la Celle Saint Avant et le SDIS 37 | 9 |
| 23 | Convention pour prestations dites de proximité entre la commune d'Yzeures sur Creuse et le SDIS 37 | 9 |
| 24 | AOO pour la fourniture de carburants et produits associés pour le SDIS 37 | 9 |
| 25 | Convention avec le SDIS Seine Maritime pour le concours interne de sergent sapeurs pompiers professionnels | 10 |
| 26 | Convention départementale d'assistance ferroviaire | 10 |
| CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2024 | | |
| 27 | Modification d'un membre du conseil d'administration du SDIS 37, représentant du conseil départemental | 10 |
| 28 | Projet rapport du budget primitif 2024 | 11 |
| 29 | Actualisation des AP CP | 11 |
| 30 | Renforcement en sapeurs-pompiers professionnels d'un CIS mixte par la création de 6 emplois permanents au 1 ^{er} septembre 2024 | 11 |
| 31 | Création de 12 postes budgétaires non permanents de sapeurs-pompiers dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité de la saison estivale 2024 | 11 |
| 32 | Création d'un poste budgétaire dans le cadre de la mise en place d'une période de tuilage sur un poste d'officier préventionniste du service prévention au SDIS 37 | 12 |
| 33 | Transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2024 | 12 |
| 34 | Mise en place de l'indemnité de mobilisation opérationnelle (IMO) au SDIS 37 | 12 |
| 35 | Charte de mobilité interne au SDIS 37 | 12 |

| | | |
|--|----------------|--|
| | ARRETES | |
| | | |

**REUNION DU BUREAU
DU 18 JANVIER 2024**

DOSSIER N° 1

APPROBATION DE L'AVANT PROJET CIS SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent le groupement bâtiment et infrastructure à poursuivre le projet jusqu'au terme de la conception tout en prenant en compte les évolutions précitées.

DOSSIER N° 2

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 37 :
COMPETENCES ASSUMÉES DANS LE CADRE DU SOCLE COMMUN**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la nouvelle convention d'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une année, dont le taux de cotisation s'élève à 0,065%,

DOSSIER N° 3

REGLEMENT FACTURES SUITE ACCIDENT SPV – NON PRISES EN CHARGE PAR L'ASSUREUR

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à régler ces factures pour un montant de 1007,68 euros dont est redevable le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 4

INDEMNISATIONS / AUTO ASSURANCE DU SDIS EN MATIERE DE RESPONSABILITE CIVILE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité acceptent l'indemnisation et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires à l'indemnisation de GMF ASSURANCES à hauteur de 343,01 € et à son assuré à hauteur de 199 €.

DOSSIER N° 5

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SANTE – SERGENT F DESCHAMPS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent à titre exceptionnel le remboursement à monsieur Florian DESCHAMPS des frais engendrés pour sa famille, venue garder son enfant âgé de six mois, pour un montant total de 314€.

Ils précisent, cependant, que tant que la blessure n'est pas consolidée, tout futur engagement de frais devra avoir été autorisé au préalable par le SDIS d'Indre et Loire pour pouvoir être remboursé.

DOSSIER N° 6

MISE A DISPOSITION EXCEPTIONNELLE D'UN LOGEMENT DU PARC DU SDIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à conclure un bail d'occupation d'un bien du SDIS avec cet agent.

DOSSIER N° 7

AUTORISATION ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus,
- valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 8

AVENANT DE RESTITUTION DE BIENS SUITE FERMETURE DU CIS SEPMES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents nécessaires la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTIONS CNPE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer les conventions entre le SDIS d'Indre-et-Loire et le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Chinon ci-jointes.

**REUNION DU BUREAU
DU 15 FEVRIER 2024**

DOSSIER N° 10

AVENANT CONVENTION COFIROUTE – SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer cet avenant entre Cofiroute et le SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 11

**ADHESION DE PRINCIPE AU SERVICE INTERIM TERRITORIAL
DU CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE (CDG37)**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité :

- valident l'adhésion au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire,
- approuvent le projet de convention cadre et autorisent la présidente du conseil d'administration à signer ladite convention avec le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire, ainsi que les documents y afférents,
- autorisent la présidente du conseil d'administration à faire appel, le cas échéant, au service d'intérim territorial du centre de gestion d'Indre-et-Loire, en fonction des nécessités de services.

DOSSIER N° 12

AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DU SDIS 37

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à ester en justice devant le tribunal judiciaire de Tours pour l'affaire mentionnée ci-dessus et valident la désignation de Maître VEAUUVY pour représenter les intérêts du SDIS d'Indre-et-Loire.

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 FEVRIER 2023**

DOSSIER N° 13

REVISION DE L'ORGANIGRAMME

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent :

- la révision de l'organigramme à compter du 1^{er} mars 2024,
- la création d'un poste budgétaire du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels pour le renforcement du service prévention en officier,
- la reconnaissance des 4 emplois de chef de pôle et du poste de chef de cabinet comme des emplois de direction (chef de groupement) au titre de l'article R 1424-19 du CGCT.

DOSSIER N° 14

**RENOUVELLEMENT D'UN REPRESENTANT DES COMMUNES AU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS D'INDRE ET LOIRE –
ELECTION PARTIELLE - PONDERATION DES SUFFRAGES**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent l'annexe jointe détaillant le nombre de voix attribuées à chaque commune concernée par cette élection.

DOSSIER N° 15

**RENOUVELLEMENT D'UN REPRESENTANT DES COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SDIS D'INDRE ET LOIRE - ELECTION PARTIELLE – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION DE RECENSEMENT DES VOTES INSTITUEE PAR L'ARTICLE R 1424-13 DU CGCT**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident les désignations suivantes pour la commission de recensement des votes du mardi 2 avril 2024 :

Pour les représentants EPCI :

Madame Brigitte DUPUIS, présidente de la communauté de communes du Castelrenaudais
Monsieur Vincent MORETTE, président de la communauté de communes Touraine Est Vallées

Pour les maires :

Monsieur Gérard DUBOIS, Maire de Marcé sur Esves
Monsieur Sébastien BERGER, Maire de Saint-Nicolas de Bourgueil

DOSSIER N° 16

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité prennent acte des orientations budgétaires 2024 telles que présentées ci-dessus.

DOSSIER N° 17

ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Sur le rapport de madame la présidente,

Vu l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée par l'article 175 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le décret n°2023-624 du 18 juillet 2023 portant application de l'article 106 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 modifiée portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L5217-10-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération 45 du 7 décembre 2023 adoptant le référentiel budgétaire et financier M57 à compter du 1er janvier 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité adoptent le règlement budgétaire et financier (RBF) en annexe et qui vient d'être présenté.

DOSSIER N° 18

PAIEMENT DES DÉPENSES AVANT L'ADOPTION DU BUDGET 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le présent rapport, et d'autorisent, avant l'adoption du budget 2024, la présidente du conseil d'administration du SDIS d'Indre-et-Loire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 tels que proposés ci-dessous, soit :

| Anticipations du budget primitif 2024 proposées | | |
|--|--|---------------------|
| CHAPITRE/ ARTICLE | LIBELLÉ | MONTANT PROPOSÉ |
| 20/2051 | Concessions et droits similaires (logiciel web délib, kit parabole satellite) | 11 075,00 € |
| Total chapitre 20 | | 11 075,00 € |
| 21/21838 | Acquisition de matériels informatiques (écrans, renouvellement de PC portables, portable pour la maison à feu, contrôle d'accès) | 37 602,50 € |
| 21/21561 | Véhicule CMIR | 120 000,00 € |
| 21/21561 | Moteur pour VSAV | 16 100,00 € |
| 21/2188 | Lot PRV | 81 100,00 € |
| 21/21568 | Chaussants | 70 000,00 € |
| 21/21578 | Outils techniques | 5 000,00 € |
| 21/21848 | Acquisition de mobiliers - divers centres | 19 500,00 € |
| 21/2188 | Acquisition d'électroménager - divers centres | 4 000,00 € |
| Total chapitre 21 | | 353 302,50 € |
| 23/2313 | Relamping des extérieurs du site de Fondettes sur horloge + détection en dehors de l'horloge | 20 000,00 € |
| | Façade atelier + tête uniquement des candelabres | |
| | Travaux de réaménagement du local de maintenance ARI de la logistique CEFOR, avec notamment la mise en place d'une VMC et réseaux d'évacuation des eaux usées au sol | 40 000,00 € |
| | Mise en place d'une barrière anti rongeurs à Amboise | 5 000,00 € |
| | Restauration parvis aire de lavage de Montrésor | 18 000,00 € |
| | Fenêtre toilettes hommes de Génillé | 3 000,00 € |
| | Huissieries de Nouans les Fontaines | 12 000,00 € |
| | Travaux dans faux plafonds de la Celle St Avant | 15 000,00 € |
| | Agrandissement vestiaire de Preuilly sur Claise | 5 000,00 € |
| | Remplacement motorisation portail de Azay s/ Cher | 4 000,00 € |
| Remplacement motorisation portail de St Pierre des Corps | 8 000,00 € | |
| Total chapitre 23 | | 130 000,00 € |

Sachant, que les crédits afférents au remboursement de la dette en capital des annuités arrivant à échéance ne sont pas concernés, ni les crédits de paiements prévus au titre de l'exercice 2024 par la délibération d'ouverture d'autorisations de programme.

**REUNION DU BUREAU
DU 28 MARS 2024**

DOSSIER N° 19
VENTE N° 1 DE 2024 VEHICULES

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité approuvent les ventes réalisées dans le cadre de la convention signée avec la société ALCOPA AUCTION pour un montant global de 12 900,00 € et la sortie de l'inventaire des biens vendus, dont la liste détaillée figure en annexe de la présente délibération.

Le total de la valeur d'acquisition (VA), de l'amortissement cumulé et de la valeur nette comptable (VNC) au 31/12/2024 de ces biens, s'élèvent aux sommes suivantes :

| | Valeur d'acquisition | Annuité 2024 | Cumul des amort. au 31/12/2024 | VNC au 31/12/2024 | Prix de vente | Plus-value | Moins-value |
|-----------------------|----------------------|--------------|--------------------------------|-------------------|---------------|-------------|-------------|
| Total au compte 21561 | 129 161,53 € | 0,00 € | 129 161,53 € | 0,00 € | 12 900,00 € | 12 900,00 € | 0,00 € |
| Total général | 129 161,53 € | 0,00 € | 129 161,53 € | 0,00 € | 12 900,00 € | 12 900,00 € | 0,00 € |

DOSSIER N° 20
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SDIS 37 ET LE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE (RTE)

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité, autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention de partenariat avec RTE.

DOSSIER N° 21
CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITE ENTRE LE SDIS 37 ET LA COMMUNE D'AZAY LE RIDEAU

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour prestations dites de proximité avec la commune de Azay-Le-Rideau.

DOSSIER N° 22
CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITE ENTRE LE SDIS 37 ET LA COMMUNE DE LA CELLE SAINT AVANT

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour prestations dites de proximité avec la commune de la Celle-Saint-Avant.

DOSSIER N° 23
CONVENTION POUR PRESTATIONS DITES DE PROXIMITE ENTRE LE SDIS 37 ET LA COMMUNE D'YZEURES SUR CREUSE

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention pour prestations dites de proximité avec la commune d'Yzeures-sur-Creuse.

DOSSIER N° 24
ACCORD-CADRE EN APPEL OFFRES OUVERT (AOO) POUR LA FOURNITURE DE CARBURANTS ET PRODUITS ASSOCIES POUR LE SDIS 37 – 3 LOTS

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer tous les documents relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de cet accord-cadre, y compris les modifications afférentes.

DOSSIER N° 25

**CONVENTION RELATIVE AU CONCOURS INTERNE DE SERGENT SAPAUERS-POMPIERS
PROFESSIONNELS ORGANISE PAR LE SDIS DE LA SEINE MARITIME AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention relative au concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels organisé par le SDIS de la Seine-Maritime au titre de l'année 2024.

DOSSIER N° 26

**CONVENTION DEPARTEMENTALE D'ASSISTANCE FERROVIAIRE LORS D'EVENEMENTS
AFFECTANT DES VOYAGEURS AU COURS DE LEUR VOYAGE (DEPARTEMENT D'INDRE-ET-
LOIRE) ENTRE LA PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE, LA DIRECTION TERRITORIALE SNCF
RESEAU CENTRE-VAL DE LOIRE, L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE PROTECTION CIVILE
D'INDRE-ET-LOIRE, LA CROIX ROUGE FRANCAISE, LE COMITE DEPARTEMENTAL DE LA
FEDERATION FRANCAISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME D'INDRE-ET-LOIRE ET LE SDIS37**

Après en avoir délibéré, les membres du bureau, à l'unanimité autorisent la présidente du conseil d'administration à signer la convention départementale d'assistance ferroviaire.

**RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 MARS 2024**

DOSSIER N° 27

**MODIFICATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE,
REPRESENTANT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident la nomination des administrateurs tel que défini dans le tableau.

| | |
|--|--|
| Représentants du Conseil départemental | <u>Titulaires</u> |
| | <ul style="list-style-type: none">- Mme Nadège ARNAULT- Mme Jocelyne COCHIN- M. Olivier LEBRETON- Mme Brigitte DUPUIS- M. Franck CHARTIER- M. Gérard DUBOIS- Mme Eloïse DRAPEAU- Mme Martine CHAIGNEAU- M. Rémi LEVEAU |
| | <u>Suppléants</u> |
| | <ul style="list-style-type: none">- Mme Barbara DARNET-MALAQUIN- M. Etienne MARTEGOUTTE- Mme Geneviève GALLAND- Mme Cécile CHEVILLARD- Mme Valérie JABOT- M. Judicaël OSMOND- M. Alain ANCEAU- M. Laurent THIEUX- Mme Sabrina HAMADI |

DOSSIER N° 28

PROJET DE RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité

- acceptent la reprise anticipée des résultats 2023 dès le vote du budget primitif 2024, comme présenté ci-dessus,
- adoptent le présent budget 2024 et ses annexes, d'un montant total de 64 887 443 € dont 14 833 231 € en section d'investissement et de 50 054 212 € en section de fonctionnement ;
- acceptent la possibilité de faire des virements de chapitre à chapitre en dehors du chapitre 012 et pour chacune des sections distinctement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles,
- attribuent les subventions de fonctionnement suivantes au chapitre 65 :

| | |
|--|-----------|
| o au comité des œuvres sociales, | 137 345 € |
| o à l'union des sapeurs-pompiers de la région centre, | 1 000 € |
| o à l'union départementale des sapeurs-pompiers, | 97 250 € |
| o à l'association musicale des sapeurs-pompiers, | 34 200 € |
| o à l'œuvre des pupilles orphelins des sapeurs-pompiers de France, | 1 000 € |
| o à l'amicale du personnel permanent des services d'incendie et de secours d'Indre-et-Loire, | 6 000 € |
| o à l'association sapeur Lipopette, | 1 000 € |

Soit un total de 277 795 €

Ces sommes constituent une annexe (B8) au document comptable.

DOSSIER N° 29

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité :

- votent pour les autorisations de programmes déjà ouvertes, les révisions des enveloppes d'un montant global de 11 220 961 €,
- approuvent le montant global 2024 des crédits de paiement des opérations d'investissement de 3 328 029 € (y compris les réinscriptions des CP non mandatés en 2023 pour 325 060 €),

Voir tableau synthétique des AP/CP page suivante

(NB : les modifications proposées sont en rouge dans le tableau, pour les AP, comme pour les CP)

DOSSIER N° 30

RENFORCEMENT EN SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS D'UN CIS NON MIXTE PAR LA CRÉATION DE 6 EMPLOIS PERMANENTS DES GRADES D'ADJUDANT, SERGENT ET CAPORAL AU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent :

- la création de 6 postes budgétaires de sapeurs-pompiers professionnels non officiers à compter du 1^{er} septembre 2024 comme suit :
 - o 3 postes de chef d'agrès tout engin du grade d'adjudant ;
 - o en fonction de l'encadrement du CIS, 2 à 3 postes de chef d'agrès 1 équipe du grade de sergent ;
 - o jusqu'à 1 poste de chef d'équipe du grade de caporal-chef ou caporal.
- Le recrutement de contractuel sur les 6 postes créés dans le cas où ces postes ne pourraient être pourvus par un fonctionnaire.

DOSSIER N° 31

CRÉATION DE 12 POSTES BUDGÉTAIRES NON PERMANENTS DE SAPEURS-POMPIERS DANS LE CADRE DE L'ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ DE LA SAISON ESTIVALE 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent la création de 12 postes budgétaires non permanents de sapeurs-pompiers dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activité de la saison estivale 2024, du 6 juillet au 8 septembre 2024.

DOSSIER N° 32

**CRÉATION D'UN POSTE BUDGÉTAIRE TEMPORAIRE DANS LE CADRE DE LA MISE
EN PLACE D'UNE PÉRIODE DE TUILAGE SUR UN POSTE
D'OFFICIER PRÉVENTIONNISTE DU SERVICE PRÉVENTION**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent la création d'un poste budgétaire temporaire du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels au 1^{er} juin 2024 puis sa suppression au 1^{er} novembre 2024.

DOSSIER N° 33

TRANSFORMATION DE POSTES BUDGETAIRES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent les transformations de postes budgétaires au titre de l'année 2024 ainsi que l'inscription des crédits nécessaires au budget du SDIS d'Indre-et-Loire.

DOSSIER N° 34

**MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE DE MOBILISATION
OPERATIONNELLE (IMO) AU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité valident le principe de versement d'indemnités de mobilisation opérationnelle (IMO) aux sapeurs-pompiers professionnels, dans les conditions définies par le décret.

DOSSIER N° 35

CHARTRE DE MOBILITE INTERNE AU SDIS D'INDRE-ET-LOIRE

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent sur la charte de la mobilité interne du SDIS d'Indre-et-Loire, jointe à cette délibération.

Tous droits de reproduction réservés

Pour copie conforme :

La cheffe de cabinet

SIGNE

Marie-Cécile SIBILLE

Tous les actes publiés au présent recueil ont fait l'objet d'un accusé de réception attestant de la date de leur transmission au représentant de l'Etat.

Recueil publié le 02 avril 2024

ARRETES

| N° Arrêté | Désignation |
|----------------------|--|
| 1 | Arrêté de délégation signature chef GFCP 2024-003 |
| 2 | Arrêté de délégation signature chef pole PRHC 2024-002 |
| 3 | Arrêté de délégation signature chef du GFOR 2024-004 |
| 4 | Arrêté de délégation signature 2eme VP 2024-005 |
| 5 | Arrêté de délégation signature 3eme VP 2024-006 |
| 6 | Arrêté de délégation signature membre du bureau 2024-007 |
| 7 | Arrêté de délégation signature cheffe PSTL 2024-009 |